

Rapport de jury

**ATTACHÉ
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
INTERNE**

- Session 2016 -

Concours interne d'entrée dans le corps
des attachés d'administrations parisiennes

JUILLET 2016

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attachés d'administrations parisiennes, qui forment un corps classé dans la catégorie A, exercent leurs fonctions dans les services de la Commune ou du Département de Paris, ainsi que dans les établissements publics qui en relèvent.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité ou l'établissement où ils sont affectés.

Ils ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement.

B. Nature des épreuves

▪ Deux épreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Une rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.	04h00	4
2° Des réponses à dix à quinze questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.	03h00	2

▪ Une épreuve orale d'admission

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelle. En vue de cette épreuve, le candidat déclaré admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2016

Le concours, ouvert le 14 mars 2016, s'est déroulé du 15 mars 2016 (date des épreuves écrites) au 16 juin 2016 (date de publication des résultats d'admission).

A. Jury

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) et présidé par un homme :

Inspecteur général des affaires sociales, IGAS, président du jury, H.
Adjointe au maire d'une commune du Val d'Oise, F.
Conseillère municipale d'une commune du Val d'Oise, F.
Administrateur de la Ville de Paris, détaché à la métropole du grand Paris, H.
Ingénieure des travaux, cheffe de subdivision à la division des études et des travaux de la direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris, F.
Attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des actions éducatives à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris, H.

B. Les candidats

650 candidats ont été convoqués (415 femmes et 235 hommes), 260 ont participé aux 2 épreuves écrites (157 femmes et 103 hommes), 19 ont été déclarés admissibles (14 femmes et 5 hommes) et 9 (5 femmes et 4 hommes) ont été admis (6 sur liste principale dont 3 femmes et 3 hommes, et 3 sur liste complémentaire dont 2 femmes et 1 homme).

3. Remarques générales

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 64 points sans note éliminatoire par le jury (moyenne de 10,67) et a permis de sélectionner 19 candidats sur les 260 présents à l'ensemble des épreuves écrites, soit un taux d'admissibilité de 7,3%.

Les 19 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve d'admission. Les 6 postes offerts ont été pourvus, le seuil d'admission sur liste principale ayant été fixé à 138 points (moyenne de 12,55). Le dernier des 3 candidats inscrits sur la liste complémentaire a obtenu 126 points (moyenne de 11,45).

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur les services de sécurité de la Ville de Paris

Pour une grande majorité de copies, le sujet n'a pas été compris.

Beaucoup de candidats n'ont pas analysé dans le bon sens le dossier documentaire. Ce défaut d'analyse ne leur a pas permis de proposer un devoir répondant à la problématique qui était posée.

Dans l'ensemble, l'exercice de la note d'analyse n'est pas maîtrisé.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et < 10/20	Notes > ou = à 10/20
260	07,41	de 0 à 14	14 5,4%	205 78,8%	41 15,8%

B. Épreuve de réponses à 10 à 15 questions

Les candidats devaient répondre en une vingtaine de lignes à chacune des 10 questions suivantes :

- Existe-t-il une fonction publique parisienne ?
- La déclaration d'utilité publique.
- Le Maire, agent de l'Etat.
- La lutte contre les discriminations.
- La prévention des risques professionnels liés aux addictions.
- Laïcité et gestion des ressources humaines.
- La crise des finances départementales.
- Le contrôle du comptable.
- Le dialogue compétitif.
- L'allotissement.

Chaque partie du programme de révision a au moins fait l'objet d'une question. Les candidats, lors de la préparation du concours, ne peuvent donc pas se permettre de faire l'impasse sur certaines parties du programme.

Or peu de candidats maîtrisent le programme. Le niveau est donc moyen. Les bonnes copies sont celles qui ont proposé une analyse et une mise en perspective des questions.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et <10/20	Notes > ou = à 10/20
260	07,41	de 1 à 16,75	63 24,3 %	126 48,4%	71 27,3%

5. L'épreuve d'admission d'entretien avec le jury

Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur motivation à exercer les fonctions d'attaché de la Ville de Paris

Le jury les interrogeait ensuite, dans un premier temps en reprenant des éléments de l'exposé puis, peu à peu, en élargissant à tous sujets permettant d'apprécier les aptitudes et la personnalité des candidats, notamment par des questions concrètes de mise en situation de management et/ou de mise en œuvre de leur éthique.

Le jury a également voulu mesurer les connaissances par les candidats des grands fondamentaux de l'action administrative et de ses règles, leur motivation pour une carrière d'attaché à la Ville de Paris et, enfin, leur connaissance des grandes orientations de la nouvelle mandature.

Les questions du jury ont été facilitées par les éléments contenus dans les dossiers RAEP des candidats où ceux-ci précisaient leur formation (initiale et continue) ainsi que leurs éventuelles expériences professionnelles (notamment stages et/ou postes occupés) et extra-professionnelles.

Tout au long de ces entretiens, le jury s'est attaché à apprécier les qualités formelles des candidats comme leur capacité à structurer un exposé, la clarté, la précision, la pertinence l'expression, l'intérêt présenté par le parcours de formation et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Intelligence des situations, curiosité intellectuelle, déontologie, motivation et capacité de conviction étaient les qualités recherchées. En effet, s'agissant du recrutement de cadres de niveau A, destinés à accomplir l'essentiel de leur carrière dans les administrations parisiennes, à accéder pour nombre d'entre eux à des postes d'encadrement ou de conception, il était important de tester ces candidats.

Tous les candidats admis en liste principale et complémentaire ont démontré leurs aptitudes à exercer les fonctions d'attaché.

La plupart des candidats étaient des agents de la Ville de Paris, certains exerçant dans d'autres collectivités locales franciliennes. Beaucoup de candidats disposaient de solides compétences dans leur domaine d'activité mais le jury s'est attaché à apprécier leur aptitude à dépasser leur spécialité et à occuper d'autres fonctions dans d'autres métiers de la Ville de Paris.

Le jury n'a privilégié aucun parcours ou profil type, mais a tenu compte des compétences acquises, de la motivation des candidats ainsi que de leur aptitude à être rapidement opérationnels dans leurs nouvelles fonctions.

Le jury a apprécié les candidats qui ne se contentaient pas de lieux communs mais conduisaient une réflexion sincère, structurée et argumentée sur les questions qui leur étaient posées.

La diversité des profils des candidats retenus (âge, sexe, diplômes et qualifications, expérience professionnelle, qualités relationnelles et humaines etc.) apparaît très positive aux yeux du jury car elle enrichit le vivier de cadres de la Ville de Paris.

Nombre de candidats	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (> ou = 7/20)	Notes entre > ou = 7,5 et <10/20	Notes > ou = 05 et <10/20
19	11,63	de 08 à 16	0 0%	6 31,6%	13 68,4%

Annexe

Exemples de questions posées lors de l'épreuve d'entretien avec le jury

Qu'est-ce que la GPEC ?

Dans quel type de poste vous projetez-vous ?

En quoi consiste la prime de fonction et de résultat ?

Comment accueillir dans un service ou personne à mobilité réduite ?

Quel est le bilan de la création d'un service spécifiquement dédié aux achats ?

Devrait-on fusionner certaines mairies d'arrondissement à Paris ?

Quelles sont les compétences du Maire de Paris en matière de police ?

Comment traiter les réclamations et plaintes des usagers ?